

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS

Séance du 05 avril 2022

PRÉSIDENTE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

RAPPORT 22/28/03/VAT

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - Protocole
général dotation NPNRU**

22-38150-DGAVPVPD

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

La loi Lamy de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a défini le cadre, les objectifs et les moyens du Nouveau Programme National du Renouvellement Urbain (NPNRU).

Le NPNRU cible à l'échelle nationale 200 Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville d'intérêt national et 200 Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville d'intérêt régional, avec un concours financier (répartis entre subventions et prêts bonifiés Action Logement) de 12 milliards d'euros.

La Ville de Marseille s'est engagée depuis plus d'un an dans l'élaboration d'un plan inédit pour la rénovation des quartiers prioritaires de la Ville parmi lesquels neuf programmes d'intérêt national renforcés par l'intégration du Programme d'intérêt régional Campagne Leveque comme un projet plus massif d'intervention urbaine dont les montants d'investissements ont été réévalués à la hausse.

La Ville de Marseille porte au côté de ses partenaires ce plan ambitieux dans l'objectif entendu par tous de recoudre la ville et de résoudre les fractures qui, au fil du temps, ont participé au creusement d'inégalités territoriales, sociales et économiques devenues insoutenables.

La Ville de Marseille, consciente de l'urgence d'agir pour rééquilibrer son territoire et résorber les inégalités qui pèsent lourdement sur des milliers de foyers marseillais, a signé après un an de travail avec la Métropole, l'Etat, l'Agence de Rénovation Urbaine et l'Agence Nationale de l'Habitat un protocole sur la rénovation urbaine pour un montant global d'investissements de 2 Milliards 733 Millions d'euros.

Pour financer ce plan, l'ANRU et l'ANAH se mobilisent à hauteur de 762 Millions d'euros répartis de la manière suivante : pour l'ANRU un engagement de 650 Millions d'Euros, et des financements de l'ANAH destinés à ces projets à hauteur de 14 Millions d'Euros par an sur la durée du programme (estimée à 2030).

Les engagements financiers sur ce programme sont actuellement les plus importants de France et les partenaires financiers nationaux ont consentis à doubler leur participation financière par rapport au premier programme de rénovation urbaine à Marseille.

Le 16 mars dernier, en présence de la Ministre chargée de la ville, le Maire de Marseille a signé un contrat global d'engagement d'un montant de 650 Millions d'Euros de subventions ANRU dans le cadre du NPNRU pour Marseille.

Ces financements permettront la démolition de plus de 2650 logements sociaux et la construction d'un volume équivalent de logements sociaux neufs, la rénovation de près de 2300 logements sociaux et le recyclage de 1100 logements privés dégradés.

Cette rénovation urbaine inédite à Marseille et France sera mise en place grâce à la mobilisation de la Ville de Marseille, de l'État, de la Métropole Aix-Marseille-Provence, de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU), de l'Agence Nationale de l'habitat (ANAH), de la Caisse de dépôts ainsi que la collaboration d'Action Logement et des bailleurs sociaux.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé le protocole du Programme National de Renouvellement Urbain cofinancé par l'ANRU.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements.

Le présent projet de délibération est mis aux voix.

Nombre de Conseillers présents : 22

Nombre de Conseillers présents et représentés : 28

Rapport adopté à l'unanimité : 28 voix

Didier JAU
Maire des 4° et 5° Arrondissements

